



## Infractus au travail

Par **Sabrina louise**, le **08/08/2020** à **18:32**

Bonjour j ai fait un infarctus du myocarde sur mon lieu de travail le 17 mai. J ai été prise en charge par pompier et samu. Mon employeur n a pas voulu me déclaré en accident de travail a t il le droit. Sachant

Par **P.M.**, le **08/08/2020** à **18:44**

Bonjour,

Ce sujet devrait être transféré en Droit du Travail...

Puisque cela s'est passé sur le lieu de travail, l'employeur avait l'obligation de faire la déclaration d'accident du travail...

Ce serait à la CPAM de soutenir que l'infarctus n'avait aucun lien avec le travail...

Vous aviez la possibilité de faire la déclaration directement à la CPAM devant le refus de l'employeur...